

Astrid Fontaine, *Double vie. les drogues et le travail*, Les empêcheurs de penser en rond, février 2006, 17 €

Préface
Une connaissance inutile ?

La sociologie nous apprend une chose plutôt désespérante : démontrer que l'usage de drogues ne provoque pas les ravages et les déstructurations qu'il est censé provoquer, c'est produire une connaissance inutile. Des décennies de recherches ont en effet établi que la consommation régulière de stupéfiants est une pratique relativement réglée qui, même si elle fait courir des risques sanitaires aux individus qui s'y adonnent, ne les détruit pas systématiquement et entraîne rarement des conséquences catastrophiques pour l'ordre social. Or, ce savoir accumulé se montre incapable de déraciner les convictions courantes au sujet des méfaits de la drogue. Nous semblons bien être rivés (et pour combien de temps encore ?) à une définition du mot de drogue qui associe immédiatement à toute personne qui en consomme quatre caractéristiques liées entre elles : l'animalité, l'immoralité, l'irresponsabilité et la déchéance. Et c'est sans doute ce qui fait qu'on tend toujours à juger la gravité du phénomène de la drogue à l'aune des cas les plus tragiques – ceux qui confortent l'idée de l'inéluctabilité du malheur –, en feignant d'ignorer qu'ils sont pourtant les plus rares. Cette difficulté à admettre que la consommation de stupéfiants puisse ne pas avoir les conséquences qu'elle est censée produire renvoie d'abord à la répulsion irraisonnée que fait naître en nous l'idée que nous nous faisons de modes de vie qui nous sont étrangers, que nous ne connaissons pas ou que nous trouvons répugnants. Et cette répulsion, qui nous fait croire en l'essentielle inhumanité du drogué, continue à justifier la suspicion, le paternalisme et l'esprit de vengeance qui encombrent, encore, les politiques répressives, sanitaires et sociales mises en œuvre à l'endroit des usagers de drogues.

Le livre d'Astrid Fontaine est une précieuse contribution à l'effort qu'il nous faut faire pour nous déprendre de cette vision apocalyptique de la consommation de stupéfiants qui nous habite tous, et dont nous ne savons pas vraiment pourquoi elle nous envahit dès que nous pensons à la drogue. Les analyses qu'il présente se construisent sur un postulat : plus qu'une substance aux propriétés psychotropes particulières, la drogue nomme une forme d'expérience, c'est-à-dire qu'elle renvoie à un processus de familiarisation avec les règles qu'il convient de respecter pour participer à un certain monde social. Et cette expérience varie selon les circonstances : elle peut tout aussi bien être élaborée, apaisante, douloureuse, non problématique, catastrophique, répugnante, mortelle, banale ou lassante. Le genre d'expérience de la drogue que ce livre nous permet de découvrir est celui que vivent ces individus qui occupent un emploi en se pliant à toutes les obligations qu'il impose, et qui, par habitude, besoin ou plaisir, consomment des substances stupéfiantes. Ce qui caractérise cette expérience, c'est l'écart qui existe entre le fait d'exercer des responsabilités professionnelles et la façon dont l'usage de drogues risque d'être perçu par des collègues de travail. Et Astrid Fontaine parvient à restituer, en prenant le temps d'écouter ce que disent ceux qui font cette expérience, la manière dont les individus gèrent cet écart au quotidien. Sans emphase, elle montre que, dans la mesure où l'usage de drogues peut être une conduite régulière et étroitement contrôlée, la dépendance aux substances stupéfiantes n'est ni un destin ni un état pathologique conduisant forcément à la marginalité et à la mort.

Les descriptions qu'on lit dans ce livre devraient donc contribuer à faire évoluer nos conceptions ordinaires en nous faisant admettre qu'un individu, tout drogué qu'il soit, demeure capable de réfléchir sa situation et de porter un jugement informé sur l'expérience

dans laquelle il est engagé. Mais elles nous rappellent également qu'en attendant que cette évolution s'accomplisse il faudra continuer à affronter les questions insolubles qui naissent des contradictions dans lesquelles les sociétés démocratiques s'enferment lorsqu'elles décrètent la « guerre à la drogue ».

Astrid Fontaine clôt donc son travail par l'évocation d'une de ces questions : les pressions que des intérêts privés exercent sur les responsables des pouvoirs publics afin d'imposer la généralisation du dépistage de l'état d'imprégnation aux stupéfiants au volant et en entreprise. L'argument qui est aujourd'hui avancé est celui de la sécurité. Et en effet, comment concevoir qu'on puisse sans crainte laisser le volant ou abandonner la responsabilité d'opérations vitales ou de machines de précision à des individus qui seraient sous l'emprise de substances stupéfiantes ? Posée ainsi, la question semble n'appeler qu'une seule réponse : le refus. Or, pour être cohérente, cette réponse devrait valoir pour *tous* les états incompatibles avec une visée de sécurité : non seulement l'alcoolisation, mais encore la prise de médicaments, la mauvaise vue, l'état de santé mentale, l'humeur grise, etc. On voit rapidement les limites de l'objectif de sécurité totale.

Mais que sait-on au juste du risque que nous feraient courir les usagers de drogues au travail ? Astrid Fontaine constate qu'on ne sait rien ni sur ce qu'il en a été par le passé des métiers « à risques » occupés par des individus « sous influence », ni sur l'incidence des états modifiés de conscience sur l'accomplissement efficace de l'activité professionnelle, ni sur le rapport entre usage de drogues et accidents du travail. Et elle signale que ce qu'on sait au sujet du manque de fiabilité des tests de dépistage des substances stupéfiantes actuellement proposés ne présage rien qui vaille non plus. Mais surtout, la généralisation de ce type de dépistage pose un problème de justice. En effet, à la différence d'autres substances psychotropes, les drogues sont illicites. Et si cette illicéité n'est pas levée (elle pourrait d'ailleurs l'être à cette occasion), la personne dépistée (à tort ou à raison) encourt une double peine : perdre son emploi – ou son permis de conduire – ou ne pas être embauchée et être poursuivie au titre de la répression de la toxicomanie. Il y a là une sorte d'inégalité de traitement que ne peuvent supporter que ceux qui croient encore qu'il faut payer pour les fautes qu'on commet – sans jamais s'interroger sur la nature de la faute commise et la proportionnalité de la sanction.

Nous voilà donc devant les termes d'une alternative. Soit la question du dépistage est réellement celle de la sécurité au travail, et il faut alors confiner le traitement de cette question aux seules directions d'entreprise, à leurs personnels et aux membres des services publics qui concourent à appliquer le droit du travail ; soit il s'agit de réprimer l'usage de drogues au titre du trouble à l'ordre public, et que les autorités en charge de la besogne ne se défaussent pas sur les entreprises et emploient les moyens nécessaires pour remplir leur mission et éradiquer le fléau en traquant *tous* les contrevenants où qu'ils se trouvent et quelles que soient leurs conduites.

Face à toutes les mesures qui se prennent un peu à l'insu des citoyens et au nom d'une raison sanitaire qui ne manque pas de légitimité (ce qui est un peu le cas avec la généralisation des dépistages de stupéfiants ou de nicotine en entreprise), on peut tout de même avancer une proposition. On devrait pouvoir, en ces matières, invoquer un principe de précaution démocratique qui prescrirait de s'abstenir de mettre en place un dispositif (en général coûteux) limitant les libertés individuelles si le tort causé par l'exercice de ces libertés n'est pas avéré ou est douteux. Ce principe commanderait d'exiger de la part des responsables politiques qu'ils fassent au préalable la preuve que tout nouveau dispositif de contrôle apportera une amélioration notable à celui qui existe déjà (quand c'est le cas) sans entraîner une réduction de l'autonomie des individus.

Ce livre n'est donc pas sans vertu : il nous appelle à exercer une saine vigilance afin de lever l'opacité dans laquelle des décisions législatives – ou des réglementations de nature volontairement plus techniques – sont prises sans qu'il soit vraiment tenu compte de leurs

conséquences humaines pourtant prévisibles, et qui pourraient, si on n'y prenait garde, laisser place à un hygiénisme d'un autre âge.

Albert Ogien.

Introduction

Pour Freud et les buveurs de vin à la coca, la cocaïne ou la coca ne faisaient en effet que donner le coup de pouce manquant à un désir engagé dans divers domaines de créations artistique, littéraire et scientifique ou, à tout le moins, assuré par les béquilles d'une activité professionnelle sociable. À ces derniers était offerte la possibilité d'interpréter l'action topique de la drogue, de lui conférer un sens, alors que l'action d'un médicament administré dans l'enceinte d'un hôpital psychiatrique est rarement soutenue par un discours. Voilà la différence : dans un cas le médicament est aussi un signifiant, dans l'autre il est un signe auquel un individu, assimilé à son substrat nerveux, est censé réagir de façon univoque.

Pierre Eyguesier, *Comment Freud devint drogman*¹.

Dans notre imaginaire collectif, la consommation de drogues reste habituellement associée au personnage du *junky*, du délinquant, du jeune marginal, ou encore du malade, faible bien qu'éventuellement violent et dangereux pour son entourage. Agresseur, pervers ou victime, « le drogué » a donc *a priori* peu de chance de rejoindre la communauté des citoyens respectables, et on ne lui reconnaît pas le droit de sortir de son rôle de renégat. Alors même que les substances induisant des états modifiés de conscience ont de tout temps été utilisées par l'homme, il est encore aujourd'hui interdit, en France, d'évoquer les drogues illégales sous un angle autre que celui de la déchéance².

Le tabou qui les entoure et l'interdiction dont elles sont l'objet, entraînant leur nécessaire inscription dans l'économie parallèle, ont largement contribué à en faire un sujet opaque, complexe, à la croisée de préoccupations aussi diverses que la santé, la justice, le crime organisé et ses liens avec l'économie légale³, la santé mentale, etc.

La grande majorité des recherches sur les consommations de drogues ont jusqu'ici concerné des populations minoritaires, marginalisées ou en voie de désocialisation. Pauvres, zonards, homosexuels, héroïnomanes lourds, prostitués, immigrés, délinquants, *crackheads*, la littérature grise ne manque pas sur ces types d'usagers et leurs portraits fleurissent dans les médias.

Qu'il s'agisse de minorités précaires ou de jeunes usagers engagés dans des processus identitaires, qui fréquentent les fêtes techno ou revendiquent leur appartenance à d'autres courants culturels ou musicaux, ces populations partagent un statut commun : elles sont identifiées comme étant « à risques », elles deviennent visibles par le comportement « a-

¹ Pierre Eyguesier, *Comment Freud devint drogman*, Navarin, Bibliothèque des Analytica, 1983, p. 95.

² C'est l'article L.321.4 du Code de la santé publique, anciennement article L.630, qui constitue la référence juridique en la matière : « La provocation au délit prévu par l'article L.324-1 [relatif à l'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants] ou à l'une des infractions prévues par les articles 222-34 à 222-39 du Code pénal, alors même que cette provocation n'a pas été suivie d'effet, ou le fait de présenter ces infractions sous un jour favorable est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. Est punie des mêmes peines la provocation, même non suivie d'effet, à l'usage de substances présentées comme ayant des effets de substances ou plantes classées comme stupéfiants. Lorsque le délit prévu par le présent article est commis par voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables. »

³ L'industrie pharmaceutique via les produits de substitution et les médicaments psychotropes et également le blanchiment de l'argent du trafic via des entreprises légales.

normal » qu'elles adoptent et par la répression dont elles sont l'objet ou les soins dont elles bénéficient.

Les usagers qui maintiennent durablement une activité professionnelle et un statut social retiennent depuis peu l'attention des pouvoirs publics. La presse, les émissions télévisées et la publicité regorgent d'allusions, souvent teintées d'ironie, aux excès pratiqués par des personnes « respectables » appartenant à divers corps de métiers : journalistes, célébrités de la chanson, du cinéma, présentateurs de télévision, barmen, politiciens, sportifs de haut niveau, hommes d'affaires, progénitures de personnalités, têtes couronnées...

Sans doute ne s'est-on pas penché jusqu'ici sur la consommation de drogues par des personnes socialement intégrées et anonymes parce qu'elles n'étaient pas considérées comme les auteurs et acteurs d'un « problème » de société, de santé ou d'ordre publics. L'intégration sociale par le travail suffisait à ce qu'elles ne soient pas assimilées à des dangers potentiels. Les personnes qui travaillent et prennent des drogues ne se définissent pas en tant que groupe, mais elles partagent des caractéristiques communes : un pouvoir d'achat, un sens de la discrétion, une couverture sociale, éventuellement une famille et un médecin traitant, pas de quoi transformer ces usagers salariés en fauteurs de trouble. Dans cette logique, leur position sociale implique nécessairement qu'ils parviennent à maîtriser leur consommation de psychotropes, licites ou illicites, d'une manière suffisante en tout cas pour ne pas provoquer une épidémie d'accidents du travail ou devoir être massivement pris en charge par l'État, sur un plan sanitaire, financier ou répressif.

La définition la plus large de cette population est la suivante : « Usagers ne fréquentant aucune structure de prise en charge sanitaire ou sociale ou non repérés par le dispositif d'application de la loi⁴. » Elle n'inclut donc pas la notion de travail et insiste sur le fait que ces usagers ne sont pas recensés, n'ont pas d'existence statistique. Des chercheurs canadiens soulignent également que l'alcoolisme et les toxicomanies sont bien souvent considérés comme des problèmes personnels, sans lien avec les contextes dans lesquels ils s'inscrivent. Ils constatent pourtant que « la sphère du travail prend une position prédominante dans cette question puisque les gens y passent une bonne partie de leur vie⁵ ».

Qu'est-ce que *se droguer* ? Un vice ? Une excentricité ? Est-ce fuir la réalité ou affronter des mondes intérieurs ? Est-ce une émancipation, une ouverture au monde ou une perte du libre arbitre, un repli sur soi ? S'agit-il de se conformer aux normes d'un groupe pour signer son appartenance ou de les transgresser pour marquer son opposition ? Est-ce un loisir ou un mode de vie ? Un choix ou une tare ? Si la consommation s'inscrit dans une pratique ludique, comme beaucoup de jeunes occidentaux le revendiquent, peut-on la comparer à celle des sports à risques, des sports de vitesse ou encore à une pratique sexuelle dont « on a honte d'avoir honte⁶ » ?

Qu'en est-il de ces personnes qui travaillent et consomment « quand même » des drogues ? Comment vivent-ils leurs paradoxes ? Qu'ont-ils à nous apprendre que nous n'avons jamais pris le temps d'écouter ?

Une dizaine d'hommes et de femmes, âgés de 25 à 50 ans, intellectuels, fonctionnaires, journalistes, vendeurs ou ingénieurs, tous usagers de drogues, racontent ici leurs parcours. Je les ai rencontrés chez eux, et nous avons exploré pendant plusieurs heures leur histoire avec le travail, leur histoire avec les drogues, leurs rencontres amicales et amoureuses, leur positionnement politique.

⁴ Rapport TRENDS, OFDT, mars 2000.

⁵ Marie-France Maranda et Pauline Morissette, « La problématique de l'alcool et des drogues en milieu de travail » in *Santé, sécurité et transformation du travail. Réflexions et recherches sur le risque professionnel*, Denis Harrisson et Camille Legendre (sous la direction), Presses de l'université de Québec, pp. 80-103

⁶ Expression employée par Erving Goffman, *Stigmates*, Paris, Ed. de Minuit, 1975, p. 153.

Ce qui ressort de ces témoignages, c'est l'ambivalence du rapport qu'ils entretiennent avec l'activité professionnelle, avec la drogue, avec leur inscription dans la société. L'utilisateur de drogues qui travaille se trouve quotidiennement confronté, en permanence, à différentes tensions : tension entre le désir de s'extraire du monde, de se déconnecter, et celui de s'y intégrer, de s'y adapter, tension dans le passage d'une identité sociale à une autre parfois radicalement opposée, tension entre la transgression et l'acceptation des normes. Tension enfin entre le principe de plaisir et le principe de réalité, même si la notion freudienne d'*économie libidinale* ne constitue qu'une des lectures possibles de la consommation de psychotropes. Selon l'hypothèse freudienne, la confrontation du principe de réalité et du principe de plaisir requiert un principe d'homéostasie, lequel module le désir selon la place qu'occupe le réel, entraînant simultanément la satisfaction qu'exigent le principe de plaisir et l'adéquation au réel, assurant le maintien de la vie. De cette dynamique d'échange entre idéalisation et réalité, subjectivité et objectivité, du jeu de l'opposition entre les deux termes naît la recherche permanente de compromis, en vue de l'adaptation.

Les personnes dont parle ce livre conjuguent depuis plus d'un an, et même depuis parfois quinze à vingt ans, une pratique interdite et leur inscription dans un environnement professionnel. Avec le temps, elles ont développé une bonne connaissance des drogues qu'elles utilisent, d'elles-mêmes et de leurs réactions. Elles prennent en compte leur sensibilité individuelle, réfléchissent sur leur consommation et la décrivent parfois comme un moyen de conserver un équilibre nécessaire à leur vie intérieure comme à leur vie sociale.

Toutes ont rencontré le tabac, l'alcool et généralement le cannabis à l'adolescence. Nous verrons, au fil de leurs témoignages, comment leur histoire personnelle avec les drogues varie selon leur milieu social, leur origine géographique (la disponibilité des produits varie selon les régions), la génération à laquelle ils appartiennent (les différents courants musicaux et culturels valorisent plus ou moins tel type de drogues et de pratiques), et comment leur consommation s'articule avec leur vie affective, sexuelle, familiale et leur activité professionnelle.

La relative complexité de ces agencements et l'élaboration de stratégies individuelles de gestion de la consommation conduisent les usagers qui travaillent à développer une réflexion critique, souvent très élaborée, autour de la question des drogues et de son impact sur leur vie sociale.

Seule une minorité d'entre eux rencontre de grandes difficultés sociales et psychologiques, qui se trouvent bien souvent aggravées par la consommation de drogues, qu'elles soient légales ou illégales. Au-delà de cette minorité dépendante qu'il ne sera jamais possible de faire disparaître, on trouve aussi des personnes qui, par manque de connaissances et d'appuis, perdent le contrôle de leur consommation et empruntent le chemin de la désocialisation. Alors pourquoi si peu d'intervenants et d'observateurs ont-ils porté attention à la grande majorité des usagers qui prennent des drogues, ont appris à maîtriser leur consommation et qui, avec le temps et l'expérience, ont développé un savoir réel sur ces pratiques ?

Les psychologues et les sociologues s'intéressent aux toxicomanes, c'est-à-dire aux usagers dépendants de drogues illégales, depuis le début de la politique de guerre à la drogue, en posant toujours la même question : pourquoi certains êtres humains se réfugient-ils dans l'intoxication chronique ? Nombre d'explications sont régulièrement mises en avant, des interprétations psychanalytiques jusqu'aux « grands problèmes » comme le chômage, la précarité, l'exclusion sociale. Mais la parole des premiers concernés n'a que rarement droit de cité. Ce fait a de quoi étonner si l'on considère que les usagers détiennent une connaissance tout à fait particulière, dont ne disposent ni les médecins, ni les psychanalystes, ni les chercheurs. Les scientifiques classeront par exemple les différentes substances en fonction de la manière dont elles se lient à des récepteurs neuronaux et tenteront d'élaborer, de ce point de

vue, une échelle de toxicité (dégâts corporels, potentiel addictif et désocialisant d'une drogue) dont il est amusant de constater qu'elle ne coïncide jamais avec celle des législateurs. Le professeur Roques, à qui l'État avait commandité une recherche scientifique sur la dangerosité des drogues, soulignait encore en 2004 la « cohérence zéro » des politiques consacrées aux toxicomanies au regard des résultats des multiples recherches réalisées sur cette question. Pour ce neurobiologiste, les drogues les plus toxiques sur le système nerveux central sont l'alcool, les amphétamines et le crack. Sur le plan de la toxicité générale, ce sont le tabac, l'alcool, la cocaïne et l'ecstasy. Pour ce qui est de la toxicité sociale, il cite l'héroïne puis l'alcool et le crack. Le tabac étant selon lui la drogue la plus addictive avant même l'héroïne puis l'alcool⁷.

Notre pari est que le savoir sur les drogues se situe aussi du côté du discours des usagers et de leurs pratiques. Si ce savoir est en quelque sorte « sauvage », construit au gré des rencontres et des discussions avec d'autres usagers, des expériences bonnes ou mauvaises que l'individu est amené à traverser, il n'en perd pas pour autant sa force pragmatique et sa pertinence. « Je n'ai jamais rien étudié, mais tout vécu et cela m'a appris quelque chose », disait Antonin Artaud. Reléguer cette force au rang de discours inepte ou secondaire puisque réduit à des mécanismes neurobiologiques ou psychanalytiques signe le refus d'établir une réelle communication, alors que ces approches auraient tout intérêt à s'enrichir mutuellement.

⁷ Voir Bernard Roques, *La dangerosité des drogues*, La documentation française – Odile Jacob, 1999 ; Revue de presse de la MILDT, 25 octobre 2004, à propos de l'article « L'alcool devrait davantage préoccuper », Corinne Bensimon, *Libération*, 23 octobre 2004.
http://www.drogues.gouv.fr/fr/actualites/synthese/synthese_aff.asp?id=1302